

# INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



**MAUGES COMMUNAUTÉ**


N°8 - Novembre 2020

## Service Déchets

### Accueil téléphonique

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Rue Robert Schuman - La Loge  
CS 60111 - Beaupréau  
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
Cedex  
T 02 41 71 77 55  
service-dechets@maugescommunaute.fr

Pour rester informé :

- Abonnez-vous à la newsletter de Mauges Communauté, en bas de la page d'accueil de [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr)
  - Rejoignez-nous sur facebook ! 
- @maugescommunaute

## Rappel

En cas de déménagement, compléter le formulaire de déménagement disponible sur [www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr) ou contacter le service au **02 41 71 77 55**.



La Turmelière - Liré / ORÉE-D'ANJOU



Madame, Monsieur, Mauges Communauté est engagée dans une réforme globale du service déchets et c'est dans ce cadre que plusieurs évolutions verront le jour en 2021.

Dans un premier temps, jusqu'à mars 2021, 20 000 foyers des bourgs de nos communes vont progressivement être équipés de bacs à couvercle jaune pour la collecte des emballages.

Dans un second temps, à partir du 3 mai 2021, les ordures ménagères et les emballages ménagers seront collectés le même jour et la même semaine. Cette optimisation des tournées entraînera des changements dans

vos habitudes. Certains jours de collecte seront modifiés. Un nouveau calendrier de collecte vous sera donc adressé courant avril pour vous préciser votre nouveau jour de collecte. Il sera également consultable sur le site [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Publications.

Enfin, cette lettre est l'occasion de vous annoncer le retour de la collecte ponctuelle des déchets coquilles (huîtres, bulots, Saint-Jacques...), de vous préciser les consignes de tri des textiles et linges de maison ou encore de vous informer sur la valorisation des biodéchets et l'accompagnement proposé par la collectivité.

Je vous en souhaite bonne lecture, prenez soin de vous et de votre entourage.

**Gilles PITON**  
Vice-président Pôle Transition Écologique

## FACTURE

# Retour sur l'évolution du mode de financement

La crise sanitaire que nous traversons depuis quelques mois a amené, dans un esprit de solidarité, le Conseil communautaire de Mauges Communauté à différer l'entrée en vigueur des nouveaux principes de facturation au 1<sup>er</sup> mai 2020 au lieu du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Sur le territoire, la production des déchets est globalement maîtrisée, mais connaît des évolutions suivant la filière de production : ordures ménagères résiduelles, tri sélectif et déchèteries. Cependant, des facteurs extérieurs comme les renouvellements des marchés publics, les marchés internationaux de vente de matériaux ou encore les évolutions des soutiens de l'État et des taxes, impactent inévitablement les dépenses de fonctionnement du service. Ces différents aléas conduisent la collectivité à faire évoluer le système de facturation tout en maintenant le caractère incitatif de la redevance.

Vous recevez aujourd'hui votre première facture tenant compte des nouveaux principes de facturation, à savoir :

- un tarif unique pour tous, particuliers et professionnels,
- un forfait d'accès au service et une part incitative (levées du bac ordures ménagères ou ouvertures de tambour),
- une réévaluation de la participation de 2,40 €/foyer/mois, au lieu de 3,90 €/foyer/mois si chacun n'avait pas réduit ses déchets depuis 10 ans.

## Les tarifs

Type de récipient	Forfait mensuel d'accès au service (TTC)	Part incitative (TTC)
Badge	9,50 €	1,38 €
140 litres	9,50 €	4,06 €
240 litres	13,02 €	7,82 €
360 litres	15,32 €	11,18 €
750 litres	22,76 €	22,07 €

## À noter : des changements de collecte en 2021

### À PARTIR DU 4 JANVIER > LES SEMAINES DE COLLECTE INVERSÉES

2020 se termine par une semaine impaire et 2021 commence également par une semaine impaire... Pour conserver un rythme de collecte toutes les deux semaines, sans pénaliser les foyers collectés en semaine paire, les semaines de collecte seront inversées à partir du lundi 4 janvier 2021, pensez-y !

### À PARTIR DU 3 MAI > DES JOURS DE COLLECTE MODIFIÉS

Les ordures ménagères et les emballages ménagers seront collectés le même jour et la même semaine. Cette optimisation des tournées entraînera des changements dans le calendrier de collecte, un nouveau vous sera adressé en avril 2021.

# Les coquilles aussi se recyclent

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles leurs lots de fruits de mer. Pour la troisième année, à cette période, des bennes destinées à accueillir les coquilles de fruits de mer seront installées sur 6 déchèteries du territoire.

Cette opération ponctuelle se déroulera du **7 décembre 2020** au **16 janvier 2021** sur les déchèteries situées :

- ZA Dyna Ouest à Beaupréau / Beaupréau-en-Mauges
- Lieu-dit La Haute Brosse à Melay / Chemillé-en-Anjou
- Lieu-dit Le Petit Lapin à Montjean-sur-Loire / Mauges-sur-Loire
- ZI La Paganne à Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault-sur-Èvre
- ZA Le Pâtis à Saint-Laurent-des-Autels / Orée-d'Anjou
- Lieu-dit Le Bois Girard à Saint-Macaire-en-Mauges / Sèvremoine

Les bennes sont destinées à accueillir **uniquement les coquilles de moules, huîtres, Saint-Jacques, palourdes, bulots, bigorneaux, couteaux, pétoncles...**

Les rince-doigts, carapaces de crabes, têtes de langoustines, crevettes, restes de mollusques, citrons, sacs en plastique, serviettes en papier... sont refusés dans ces bennes. Faites-le tri chez vous et jetez-les avec les ordures ménagères.



# Offrez une nouvelle vie à vos textiles

Vêtements, chaussures, linges de maison trop petits, troués, déchirés ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos placards, triez-les et déposez-les dans les conteneurs dédiés pour qu'ils soient réemployés ou valorisés !



## Quelques conseils pour bien les trier

1. Usés ou non, déchirés, troués ou démodés, les vêtements, le linge de maison, la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) et les chaussures peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition d'être propres et secs.
2. Ne laissez pas d'articles humides qui risqueraient de moisir et de détériorer le reste du dépôt.
3. Utilisez des sacs de 30 Litres maximum et fermez les bien.
4. Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) pour éviter qu'elles ne se séparent.
5. N'hésitez pas à les laver et à les sécher, il est inutile de les repasser.

**Retrouvez les colonnes les plus proches de chez vous sur [refashion.fr/citoyen/fr/je-depose](http://refashion.fr/citoyen/fr/je-depose)**



# Sortons les déchets alimentaires des poubelles !

Les déchets alimentaires sont composés des déchets de cuisine (épluchures et autres restes alimentaires) et du gaspillage alimentaire (nourriture destinée à la consommation humaine jetée avant même d'être déballée). Sur le territoire, chaque habitant produit 22 kg/an de déchets alimentaires (source Valor3e). Des solutions existent pour les valoriser et éviter de les jeter aux ordures ménagères.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les gros producteurs de déchets alimentaires (restaurants, hypermarchés, établissements scolaires...) ont l'obligation légale de les trier et de les valoriser. Cette obligation sera élargie à tous les autres producteurs, et donc les particuliers, au plus tard le 31 décembre 2023.

## Comment trier et valoriser mes déchets alimentaires?

- Particuliers et entreprises, opter pour le composteur individuel, Mauges Communauté propose la mise à disposition de cet équipement moyennant une participation financière de 15 €. Réservation possible sur [www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne.
- Restaurants collectifs, regroupement d'entreprises, groupes d'habitants, développer le compostage partagé avec l'appui de la collectivité.

## Comment développer un projet de compostage partagé ?

Mauges Communauté peut vous accompagner pour développer votre projet de compostage partagé en finançant l'accompagnement via une prestation confiée au CPIE Loire Anjou, en mettant à disposition du matériel ou encore en finançant l'acquisition de matériel à hauteur de 80 %.

## Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas

Pour éviter les déchets alimentaires des gestes simples sont également possibles : achetez uniquement ce dont vous avez besoin, privilégiez les aliments qui sont proches de la date de péremption dans votre frigo...